

Journée mondiale de la surdité : état des lieux de ce handicap au Maroc **Santé**

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-09-2007 18:48:09

A l'instar des autres pays, le Maroc célèbre, ce mardi 25 septembre, la journée mondiale de la surdité, une occasion pour faire un état des lieux de cette déficience auditive dans le Royaume et d'engager une réflexion pour améliorer la prise en charge des sourds et favoriser leur intégration dans la société. Une telle réflexion s'impose d'autant plus que l'audition joue un rôle majeur dans l'acquisition du langage, l'établissement...

Nul ne peut estimer avec exactitude le nombre de personnes au Maroc souffrant d'une perte prononcée de l'audition, et chez lesquelles les suites d'infections chroniques, évitables, de l'oreille moyenne, perturberont à jamais leur aptitude à communiquer et à apprendre.

Mais si l'on se réfère aux estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon lesquelles 5 enfants environ sur 1.000 représentent une déficience auditive, le Maroc pourrait compter quelque 150.000 cas de surdité.

L'OMS considère comme enfants atteints de troubles auditifs "tous ceux dont l'audition est insuffisante pour leur permettre d'apprendre leur propre langue, de participer aux activités sociales normales et de bénéficier des activités éducatives courantes sans une aide spéciale".

Les spécialistes de la surdité soulignent l'importance du dépistage précoce des déficiences auditives chez les personnes atteintes, ce qui permettra de mieux favoriser leur insertion dans la société.

Pour définir le contexte futur de l'enfant sourd, il est nécessaire de remonter à la naissance où le nouveau-né souffre d'un double handicap: l'un relatif à l'audition (entrave à la compréhension de la voix d'autrui) l'autre au langage (obstacle à l'acquisition et au développement normal du langage parlé et ensuite écrit).

Ces deux fonctions (audition et langage), essentielles à la communication communautaire, ne peuvent être séparées chez le nouveau-né en pleine croissance. Leur perte provoquera un appauvrissement des structures neuro-sensorielles (plasticité cérébrale, démyélinisation), une suppression de l'apport affectif maternel et une incapacité à percevoir ses propres émissions vocales. L'enfant sourd, en l'absence d'une prise en charge, ne pourra pas parler.

Tous les efforts doivent être donc déployés au niveau du nouveau-né, du nourrisson et de l'enfant. Prévention, réhabilitation, égalité des chances d'insertion socio-professionnelle revêtiront ainsi beaucoup plus de signification.

En effet, un nourrisson (3 à 6 mois) chez qui a été dépistée d'une manière assez précoce une surdité pourra profiter d'une prothèse auditive (amplifiant au mieux les restes auditifs qui existent dans la majorité des cas) qui, associée à une rééducation couplée (orthophoniste-parents), lui permettra d'acquérir un langage presque correct. Mieux encore, différents moyens pourront minimiser sa

surdit . De ce fait, son int gration ou sa cohabitation avec le milieu entendant pourra se faire sans heurts en vue d'une r habilitation tant  ducative que sociale.

La journ e mondiale de la surdit  a  t  institu e sur recommandation de la F d ration mondiale des sourds qui rassemble 123 associations.

MAP